

Intitulé de la formation : Appui à la parentalité des personnes handicapées

Depuis quelques années, la situation des personnes handicapées devenues parents et manifestant des défaillances dans la prise en charge de leurs enfants (il ne s'agit pas de maltraitance mais de défaillance lié au handicap) est de plus en plus courante et complexe. Ces situations engendrent des répercussions pour l'enfant (problème de scolarisation, problème de nutrition, manquements sur tout ce qui relève des responsabilités élémentaires de l'adulte dans la prise en charge de l'enfant) mais également pour l'adulte (absence au travail...).

L'appui à la parentalité exige un accompagnement nouveau de l'éducateur spécialisé en lien avec la famille de la personne handicapée et les réseaux intervenants auprès des enfants (PMI...).

Comment les éducateurs spécialisés peuvent intervenir avec justesse et efficacité dans la famille constituée sans disqualifier ni dévaloriser les parents ?

L'action de formation est destinée aux éducateurs spécialisés confrontés à cette situation afin qu'ils puissent accompagner la personne handicapée devenue « parent ».

Public visé : Educateurs spécialisés

Durée : 4 jours (2+2)

Dates : à déterminer en fonction des inscriptions

Lieu : en intra ou dans les locaux de l'IFAR

Objectifs :

- Situer le rôle, les responsabilités et les limites de l'intervention de l'éducateur spécialisé dans l'accompagnement des parents handicapés
- Travailler sur la posture éthique de l'éducateur spécialisé (apporter un soutien aux parents sans juger)
- Situer le rôle des intervenants auprès de la petite enfance et le champ de compétences
- Aborder la situation avec la famille de la personne handicapée
- Accompagner le ou les parents face à la déficience ou aux troubles psychiatriques des enfants
- Comprendre et appréhender le projet de l'enfant selon les différents troubles (normalo-névrotique, déficient ou psychotique)
- Anticiper les réaménagements psychiques liés à l'arrivée de l'enfant



N° DA 31590626559

La dynamique de stage alternera entre méthode active/interactive et transmissive et travaux en sous-groupe.

Coût de la formation

- Formation en Intra : 1000 €/jour
- Formation en Inter : 150 € / jour / pers

Information :

L'IFAR se réserve la possibilité d'annuler en cas de nombre insuffisant de stagiaires.
Minimum requis 8 et maximum 15

Une attestation sera remise à l'issue de la formation.

IFAR Association Loi 1901 à but non lucratif - Parc des Prés, 2 Rue Denis Papin, Bâtiment 2
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 09 99 08 - Fax : 03 20 09 99 19
E-mail : ifar@ifar59.fr

www.ifar-formations.org <https://www.facebook.com/association.ifar>